

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-5240

présenté par

M. Jolivet, M. Marcangeli, Mme Magnier, Mme Félicie Gérard, M. Plassard, M. Albertini, M. Alfandari, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larssonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland

-----

**ARTICLE 6**

I. – Après l’alinéa 96, insérer l’alinéa suivant :

« A bis. – Le a du 1° du I s’applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et le deuxième alinéa de l’article L. 31-10-2 du code de la construction ne s’applique pas entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 30 juin 2025. »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant : « VIII. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I< sup>er< /sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le recentrage du PTZ sur l’immobilier neuf collectif en zone tendue et dans l’ancien en zone détendue est nécessaire à terme pour honorer la feuille de route environnementale de la France : lutter contre l’artificialisation des sols et renforcer la densification de l’habitat en zone urbaine.

Mais à court-terme, une telle mesure aura pour conséquence de rendre encore plus difficile l’accès à la propriété des ménages modestes dont la part parmi les primo-accédants connaît une baisse forte depuis plusieurs années (moins de 20 % en mars 2023 contre près de 30 % en 2019).

En 2022, 60 % des PTZ étaient accordés pour les zones B2 et C, correspondant principalement à des maisons individuelles. Restreindre le PTZ en zone détendue uniquement aux logements anciens

conduirait à une décre rapide des PTZ pour les ménages des territoires dans un contexte d'augmentation rapide des taux d'intérêts passés de 1 % (début 2022) à près de 3,5 % aujourd'hui

Alors que le secteur du logement est aujourd'hui en souffrance et pourrait peser à la baisse sur la croissance avec la destruction de milliers d'emploi à la clef, le groupe Horizons et apparentés propose de reporter à juillet 2025 le recentrage du PTZ et d'ouvrir durant les prochains 18 mois le dispositif aux logements anciens en zone tendu.